

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT TENUE, CONFORMÉMENT À LA LOI, LE :

MERCREDI 24 JANVIER 2024, À 16:30 HEURES

À L'ÉDIFICE CENTRE MUNICIPAL LOUIS-ARMAND-SAVARIA, SITUÉ AU 1580, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL À SAINTE-JULIE, PROVINCE DE QUÉBEC

Étaient présents :

Monsieur Martin Dulac	Président et Délégué de la Ville de McMasterville
Madame Maud Allaire	Vice-Présidente et Déléguée de la Ville de Contrecoeur
Madame Nadine Viau	Déléguée de la Ville de Beloeil
Monsieur Daniel Plouffe	Délégué de la Municipalité de Calixa-Lavallée
Monsieur Patrick Marquès	Délégué de la Ville de Carignan
Monsieur Marc-André Guertin	Délégué de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
Madame Mélanie Villeneuve	Déléguée de la Ville d'Otterburn Park
Monsieur Claude Gauthier	Délégué de la Ville de Richelieu
Madame Vicky Langevin	Déléguée substitut de la Ville de Saint-Amable
Monsieur Yves Lessard	Délégué de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Madame Marilyn Nadeau	Déléguée de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste
Monsieur Mario Lemay	Délégué de la Ville de Sainte-Julie
Monsieur Sylvain Casavant	Délégué de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Normand Teasdale	Délégué de la Municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil
Monsieur Martin Dampousse	Délégué de la Ville de Varennes

Formant le quorum requis sous la présidence de Monsieur Martin Dulac.

Étaient également présents :

Monsieur Marco Carrier	Directeur de police
Madame Chantal Lemieux	Directrice secrétaire-trésorière
Madame Marie-Claude Veilleux	Greffière-adjointe
Monsieur Christian Cameron	Inspecteur aux normes professionnelles et développement organisationnel
Monsieur Mathieu Berger	Capitaine à la gendarmerie

Étaient absents :

Madame Alexandra Labbé	Déléguée de la Ville de Chambly
Monsieur Alexandre Bélisle	Délégué de la Municipalité de Verchères

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

3. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 novembre 2023;
4. Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors des séances tenues les :
 - 4.1 8 novembre 2023
 - 4.2 13 décembre 2023
5. Ressources humaines – Résolutions;
 - 5.1 Ratification d'embauches
 - 5.2 Départ – Policière temporaire
 - 5.3 Modifications à l'organigramme – Civil
 - 5.4 Modifications à l'organigramme – Policier
6. Administration et finances – Résolutions;
 - 6.1 Contrat avec Émergensys – Renouvellement
 - 6.2 Contrat d'entretien mécanique de la flotte automobile – Renouvellement
 - 6.3 Valeurs organisationnelles – Sommaire exécutif – Recommandation du CE
 - 6.4 Adoption de la liste des comptes à payer
7. Dépôt de documents;
 - 7.1 Correspondance
 - a) Ville de Richelieu – Entente de la RIPRSL – Composition du Comité Exécutif
 - b) Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu – Appui à la ville de Richelieu – Entente de la RIPRSL – Composition du Comité Exécutif
 - 7.2 Tableau des mouvements de personnel
 - 7.3 Rapport de statistiques – Criminalité sur le territoire – 2022
8. Adoption;
 - 8.1 Règlement 50 décrétant les règles de délégations de pouvoirs, de contrôle et de suivi budgétaires – Adoption
 - 8.2 Règlement 51 de Régie interne – Adoption
9. Varia;
10. Période de questions;
11. Clôture de la séance.

POINT 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La Présidente déclare la séance ouverte. Il est 16 :32 heures.

CA-24-2660

POINT 2 RÉSOLUTION Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe
APPUYÉ PAR Madame Nadine Viau

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que déposé au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-24-2661

POINT 3

RÉSOLUTION

Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 novembre 2024

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2024;

ATTENDU l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et l'article 201 du Code Municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Damphousse
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 novembre 2024 par le Conseil d'Administration soit et est approuvé tel que présenté au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-24-2662

POINT 4

RÉSOLUTION

Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors des séances tenues les 8 novembre 2023 et 13 décembre 2023

ATTENDU que chacun des membres du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux des réunions du Comité Exécutif des 8 novembre 2023 et 13 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil d'Administration :

- prenne acte des procès-verbaux du Comité Exécutif des 8 novembre 2023 et 13 décembre 2023;
- entérine les décisions prises par le Comité Exécutif lors des réunions des 8 novembre 2023 et 13 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5
RESSOURCES HUMAINES – RÉOLUTIONS

CA-24-2663

POINT 5.1
RÉSOLUTION
Ratification d’embauches

ATTENDU la résolution CA-22-2376 adoptée le 23 février 2022 déléguant le pouvoir d’embauche d’employés syndiqués;

ATTENDU qu’il y avait lieu d’embaucher des agents temporaires;

ATTENDU qu’il y avait lieu d’embaucher du personnel administratif surnuméraire;

ATTENDU que le comité de sélection, pour les postes d’agents temporaires, a retenu les candidatures de :

- Philippe Girard
- Félix Chicoine

ATTENDU que le comité de sélection, pour le poste de personnel administratif surnuméraire, a retenu la candidature de :

- Vicky Lirette

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nadine Viau
APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER l’embauche des personnes suivantes, à compter du 10 janvier 2024, à titre d’agents temporaires de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

- Philippe Girard
- Félix Chicoine

DE RATIFIER l’embauche de la personne suivante, à compter du 19 janvier 2024, à titre de personnel administratif surnuméraire de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

- Vicky Lirette

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

CA-24-2664

POINT 5.2
RÉSOLUTION
Départ – Policière temporaire

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, faisant état que la personne suivante a quitté volontairement son emploi de policière temporaire :

- Marianne Chabot

ATTENDU qu’il y a lieu de confirmer par résolution cette fin d’emploi;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Teasdale
APPUYÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme policière temporaire et DE LA RENDRE effective au 9 février 2024 :

- Marianne Chabot

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-24-2665

POINT 5.3
RÉSOLUTION
Modifications à l'organigramme – Civil

ATTENDU qu'il y a eu lieu de modifier l'organigramme « Civil » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ATTENDU le rapport de Madame Marie-Ève Mazza, directrice des ressources humaines;

ATTENDU le nouvel organigramme soumis séance tenante aux membres du Conseil d'Administration;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

DE DÉCLARER que l'organigramme déposé ce jour, décrivant les modifications proposées constitue l'organigramme « Civil » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-24-2666

POINT 5.4
RÉSOLUTION
Modifications à l'organigramme – Policier

ATTENDU qu'il y a eu lieu de modifier l'organigramme « Policier » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ATTENDU le rapport de Madame Marie-Ève Mazza, directrice des ressources humaines;

ATTENDU le nouvel organigramme soumis séance tenante aux membres du Conseil d'Administration;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe
APPUYÉ PAR Madame Nadine Viau

ET RÉSOLU :

DE DÉCLARER que l'organigramme déposé ce jour, décrivant les modifications proposées constitue l'organigramme « Policier » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 6

ADMINISTRATION ET FINANCES – RÉSOLUTIONS

CA-24-2667

POINT 6.1

RÉSOLUTION

Contrat avec Émergensys – Renouvellement

ATTENDU que l'entreprise Émergensys assure le service d'entretien des communications radio et répartition des appels de la Régie intermunicipale de Police Richelieu Saint Laurent depuis la prise en charge;

ATTENDU que les logiciels nécessaires aux communications radio et à la répartition des appels ont été acquis de l'entreprise d'Émergensys;

ATTENDU que l'article 573.2, 9^o L.C.V permet à la Régie dans de telles circonstances de déroger aux règles d'adjudication des contrats municipaux puisque l'objet du contrat à renouveler est l'entretien d'équipements spécialisés par le fabricant;

ATTENDU l'expertise de l'entreprise Émergensys et surtout sa connaissance du système de la Régie;

ATTENDU que la Régie, principalement en ce domaine, doit être convaincue que les techniciens et programmeurs de l'entreprise responsables de l'entretien des communications du Centre d'Appels d'Urgence connaissent à la perfection les logiciels pour intervenir rapidement lors de défauts ou de situations d'urgence;

ATTENDU l'article 573.2, 6^o L.C.V qui crée une exception au régime d'adjudication des contrats municipaux lorsqu'il s'agit de la fourniture de services dont l'objet « découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des logiciels, progiciels ou logiciels existants »;

ATTENDU que le contrat d'entretien liant la Régie et Émergensys a pris fin le 31 décembre 2023;

ATTENDU le dépôt du nouveau contrat proposé lequel prévoit une augmentation de 3%;

ATTENDU le libellé du contrat proposé pour l'année 2024 et ce, pour un coût annuel total de 162 481,00 \$ plus les taxes applicables;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe
APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à l'entreprise Émergensys Solutions Inc, pour l'année 2024, le contrat d'entretien des systèmes informatiques, communications radio et répartition des appels de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

D'AUTORISER le paiement d'une somme de 162 481,00 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise Émergensys pour ledit contrat d'entretien;

D'AUTORISER le paiement de cette somme par versements mensuels;

D'AUTORISER la Directrice secrétaire-trésorière, Madame Chantal Lemieux ou, en son absence, le Responsable des technologies de l'information et des télécommunications, Monsieur Nicolas Azoulay, à signer ledit contrat d'entretien;

À la demande du délégué, M. Claude Gauthier, le président procède à la tenue d'un vote, à main levée, sur cette proposition :

Le résultat est le suivant :

Votent en faveur : Mme Maud Allaire
Mme Nadine Viau
M. Daniel Plouffe
M. Patrick Marquès,
M. Marc-André Guertin
Mme Mélanie Villeneuve
Mme Vicky Langevin
M. Yves Lessard
Mme Marilyn Nadeau
M. Mario Lemay
M. Sylvain Casavant
M. Normand Teasdale
M. Martin Damphousse

Vote contre : M. Claude Gauthier

En faveur : 13
Contre : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

CA-24-2668

POINT 6.2 RÉSOLUTION

Contrat d'entretien mécanique de la flotte automobile – Renouvellement

ATTENDU que par sa résolution CA-21-2244, adoptée le 24 mars 2021, la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent confiait l'entretien mécanique de sa flotte automobile à « *Pneus Gauthier Mécanique Inc.* », pour une période de deux ans au prix total de 618 740,84 \$, incluant les taxes;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU que la soumission prévoyait une option de renouvellement de deux (2) années, pouvant être prises individuellement, aux mêmes termes et conditions prévues au contrat initial, sous réserve d'une augmentation de 2%;

ATTENDU l'analyse du marché effectuée par l'acheteur de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, il est recommandé de se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat, pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nadine Viau
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe

ET RÉSOLU :

QUE la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent exerce son option de renouvellement prévue au contrat signé avec « *Pneus Gauthier Mécanique Inc.* » pour une année, au coût de 330 955,62 \$, taxes incluses, payable au code budgétaire 02-210-93-524 « *Entretien et Réparation de véhicules* »;

QUE la responsable des Finances ou en son absence, la Directrice secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer tous les documents pertinents pour exercer cette option de renouvellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-24-2669

POINT 6.3
RÉSOLUTION
Valeurs organisationnelles – Sommaire exécutif – Recommandation du CE

CONSIDÉRANT la résolution CE-24-3871 adoptée le 17 janvier 2024;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent en est à redéfinir son image de marque pour se positionner sur l'échiquier provincial;

CONSIDÉRANT que la RIPRSL souhaite augmenter le sentiment d'appartenance de ses équipes, ainsi que la responsabilité de chacun envers l'organisation;

CONSIDÉRANT que la RIPRSL a le désir de travailler de pair avec ses équipes;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER les trois (3) valeurs organisationnelles suivantes : respect, intégrité et engagement pour qualifier l'organisation et la perception de la Régie dans la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-24-2670

POINT 6.4
RÉSOLUTION

Adoption de la liste des comptes à payer

ATTENDU les listes des comptes à payer incluant les registres de chèques et les listes des paiements manuels déposées séance tenante aux points 6.4 a), b) et c);

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe

ET RÉSOLU :

QUE les comptes à payer, pour un total de 3 297 361,23 \$ soient acceptés et que la Responsable de la Trésorerie ou, en son absence, la Directrice secrétaire-trésorière, soit autorisée à en faire les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 7
DÉPÔT DE DOCUMENTS

POINT 7.1
CORRESPONDANCE

I. Soumise au Comité Exécutif du 13 décembre 2023 :

Aucune

II. Soumise au Comité Exécutif du 17 janvier 2024 :

- a) 21 décembre 2023 Ville de Richelieu
▸ *Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent*
Re : Entente de la RIPRSL – Composition du Comité Exécutif

III. Soumise au Conseil d'Administration du 24 janvier 2024 :

- b) 17 janvier 2024 Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu
▸ *Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent*

*Re : Appui à la ville de Richelieu –
Entente de la RIPPSL –
Composition du Comité Exécutif*

POINT 7.2
TABLEAU DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Il est procédé au dépôt du tableau des mouvements de personnel.

POINT 7.3
RAPPORT DE STATISTIQUES – CRIMINALITÉ SUR LE TERRITOIRE – 2022

Il est procédé au dépôt du rapport de statistiques.

POINT 8
ADOPTION

CA-24-2671

POINT 8.1
RÉSOLUTION
Règlement 50 décrétant les règles de pouvoirs, de contrôle et du suivi budgétaire – Adoption

ATTENDU le projet de règlement numéro 50 décrétant les règles de pouvoirs, de contrôle et du suivi budgétaire;

ATTENDU qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du Conseil d'Administration au plus tard quarante-huit (48) heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 21 novembre 2023;

ATTENDU qu'un projet du règlement a été déposé à l'assemblée régulière du Conseil d'Administration de la Régie tenue le 21 novembre 2023;

ATTENDU que sont connus par les membres du Conseil d'Administration l'objet du règlement, sa portée et ses implications financières;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur Mario Lemay

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le règlement numéro 50 décrétant les règles de pouvoirs, de contrôle et du suivi budgétaire;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 8.2
RÈGLEMENT 51 – RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE – ADOPTION

Ce point a été reporté à la prochaine séance du Conseil d'Administration.

POINT 9
VARIA

CA-24-2672

POINT 9.1
RÉSOLUTION
Motion de félicitations

ATTENDU les informations données, séance tenante, par le Directeur de police sur une intervention policière d'importance s'étant soldée par une perquisition d'envergure en date du 6 décembre 2023 dans la ville de Saint-Amable;

ATTENDU que l'intervention et la perspicacité de plusieurs policiers impliqués ont permis de résoudre un important dossier de recel et de location de machinerie lourde;

ATTENDU que cette perquisition a permis de retrouver plusieurs objets volés pour une valeur approximative de 1,5 millions de dollars;

ATTENDU qu'il y a lieu de féliciter les personnes suivantes pour leur beau travail d'équipe dans ce dossier :

- Francis Plourde, lieutenant-détective
- Jérémy Nolin, sergent-détective
- Philippe Beauchemin, sergent-détective
- Jean-Michel St-Onge, sergent-détective
- Maxime Leclerc, sergent-détective
- Maxime Soucy, agent
- Caroline Chaput, agente aux renseignements

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Damphousse

ET RÉSOLU :

DE FÉLICITER les personnes suivantes pour leur intervention :

- Francis Plourde, lieutenant-détective
- Jérémy Nolin, sergent-détective
- Philippe Beauchemin, sergent-détective
- Jean-Michel St-Onge, sergent-détective
- Maxime Leclerc, sergent-détective
- Maxime Soucy, agent
- Caroline Chaput, agente aux renseignements

DE leur TÉMOIGNER la fierté des membres du Conseil d'Administration;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 9.2
ORIENTATIONS DE LA RÉGIE

Monsieur Claude Gauthier manifeste son intérêt, en ce début d'année, d'organiser une discussion sur les orientations futures de la Régie. Des échanges ont lieu entre les Élus sur le sujet.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

Monsieur Martin Damphousse appuie cette proposition en ajoutant qu'il serait important pour les Élus d'échanger entre eux et d'établir un plan de match afin de discuter des orientations budgétaires de la Régie.

Monsieur Mario Lemay propose d'aborder ce sujet en comité de travail lors d'une assemblée spéciale.

POINT 10
PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

CA-24-2673

POINT 11
RÉSOLUTION
Clôture de la réunion

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marilyn Nadeau
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CHANTAL LEMIEUX
Directrice secrétaire-trésorière

MARTIN DULAC
Président